

Groupe de travail «Réforme Territoriale»

Bercy n'a pas la main

Le groupe de travail sur la mise en œuvre de la « réforme territoriale » dans les directions de Bercy s'est tenu le 23 septembre 2015, sous la présidence du Secrétaire Général des ministères économiques et financiers, Monsieur De Jekhowsky.

Après lecture des différentes déclarations des fédérations (celle de **FO Finances** est disponible sur www.financesfo.fr), le Secrétaire Général a classifié ses réponses en trois catégories :

Les réponses dont il laisse la primeur aux ministres, à l'occasion du Comité Technique d'octobre : sur les conclusions de la revue des missions, sur l'organisation de la DGCCRF, sur le devenir de la Direction Interrégionale des Douanes en Normandie, sans oublier les explications de M. Macron sur ses propos concernant le devenir du Statut de la Fonction Publique.

La dimension ministérielle de la Réforme territoriale, en précisant que « rien n'est bouclé » jusqu'au 30 octobre (date limite pour l'arbitrage des macro organigrammes) et qu'en conséquence il lui était difficile d'en évaluer l'impact.

Il a précisé que les suppressions d'emplois seraient principalement ciblées sur les directions régionales inclus dans la Réate (DIRECCTE, DREAL), confirmant ainsi les propos du Premier Ministre du 31 juillet.

Sur ce point, **FO Finances** a soulevé la question de ce qu'il advenait du moratoire des emplois à la DGCCRF, direction à notre connaissance intégrée dans la Réate.

A l'évidence, peu à l'aise sur cette interrogation, le Secrétaire Général a prudemment renvoyé la réponse encore une fois au CTM !

Les travaux directionnels abordés (à l'exception notable de la DGCCRF et de la DGE), **par chaque représentant.**

Pour Monsieur Gardette, représentant de la DGFIP, le dialogue social sur cette thématique a lieu avec « *un contenu assez riche* ». Il a annoncé que cette réforme se ferait sans aucune mobilité forcée. Les services impactés verront leurs personnels réemployés sur place à d'autres missions.

Pour Monsieur Bayet, représentant de l'IN-SEE, là encore, le dialogue est soutenu avec des rappels des CT de juin et juillet. Un directeur de projet à la réforme a été nommé au 1^{er} septembre, avec une lettre de mission. Il a affirmé qu'aucune mobilité géographique imposée n'aurait lieu à l'issue du processus.

Monsieur Thillier pour la Douane a réaffirmé, qu'hormis l'implantation de la Direction de Normandie, sa direction ne serait pas impactée par la réforme territoriale.

Pour les DIRECCTE, Madame Madelin a confirmé la pérennité des 3 pôles, mais sans pouvoir en garantir le maintien à la même résidence. L'élaboration des nouveaux macro-organigrammes est en cours, en lien avec le ministère du travail.

Un CTS est programmé le 16 octobre.

Au vu de toutes ces réponses pour le moins imprécises, incomplètes et penchant parfois vers une auto-satisfaction à peine feinte, les fédérations ont demandé une interruption de séance.

Avant de quitter la réunion, avec l'ensemble des fédérations, **FO Finances** a tenu à revenir sur quelques points évoqués par les différents interlocuteurs.

Pour **FO Finances**, la réforme en cours n'est qu'une étape vers un démantèlement des services régionaux ex chefs-lieux de région. Pour l'élaboration et la mise en place des organigrammes, l'échéance de 2018 est à cet égard assez symptomatique. Quel engagement le gouvernement actuel peut-il prendre pour l'après 2017 ?

A l'écoute des représentants des directions, minorant ostensiblement les conséquences pour les personnels, en particulier en terme de mobilité,

FO Finances a souligné le paradoxe d'élaborer un plan ministériel d'accompagnement RH si aucune mobilité géographique n'est imposée !

Autre contradiction, alors que le Secrétaire Général confirme que les organigrammes et en conséquence les personnels concernés par la réforme ne sont pas encore totalement définis, comment expliquer les entretiens individuels déjà engagés par exemple à l'INSEE ?

FO Finances a également souligné que la DGFIP profite de cette réforme pour engager la régionalisation de certaines missions hors périmètre.

FO Finances a jugé inacceptable de constater que le sort des agents des DREAL, gérés par Bercy, ne préoccupait guère le Secrétariat Général.

Enfin, **FO Finances** a rappelé fermement la prééminence des Comités Techniques avant la convocation d'un CHSCT.

FO Finances a rappelé la prééminence des Comités Techniques

Sur ce dernier point, le Secrétaire Général a confirmé que ce sont bien les Comités Techniques qui doivent saisir les CHSCT pour avis.

Ce groupe de travail est loin d'avoir levé les interrogations légitimes des personnels impactés par la réforme territoriale.

Il a surtout confirmé que nos interlocuteurs n'ont

plus la main sur la prise de décisions, et sont soumis au bon vouloir des décisions prises en interministérielle voire parfois par des initiatives préfectorales isolées.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

